

## Approche risque en double matérialité

| Risques ESG analysés  | (1) Critères d'analyse de l'impact pour l'entreprise   | a) Criticité résiduelle     | 2) Critères d'analyse de l'impact sur les tiers et l'environnement  | b) Criticité résiduelle     |
|---|--|-----------------------------|---|-----------------------------|
| ex. Risques physiques et risques de transition lié au changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> <li>Financiers</li> <li>Opérationnels, continuité business</li> <li>Juridiques et réglementaires</li> <li>Réputation</li> </ul> | ex. : élevé, modéré, faible | <ul style="list-style-type: none"> <li>Société</li> <li>Humain, social et santé</li> <li>Environnement</li> </ul> | ex. : élevé, modéré, faible |

(1) Analyse des conséquences, de l'impact du risque du point de vue de l'entreprise : finance, opération, juridique, réputation

(2) Analyse des conséquences, de l'impact des risques du point de vue des tiers et de l'environnement : humain, social et santé, société, environnement

Pour chaque critère (1) et (2), des seuils déterminent des limites d'acceptabilité

a) La criticité résiduelle "entreprise" est analysée en prenant en compte les critères et seuils associés

b) La criticité résiduelle "tiers et environnement" est analysée en prenant en compte les critères et seuils associés

a) et b) La criticité résiduelle (élevée, modérée, faible) tient compte des mesures de maîtrise, des résultats et incidents relevés.